

RAPPORT MORAL
Année 2016

1. Comme nous l'avions escompté, les recettes de la Fondation se sont redressées en 2016 après le léger recul de 2015, tant au niveau des revenus de placement que des dons reçus dans le cadre du paiement de l'I.S.F.

Cette évolution a permis de porter le volume global des contributions de la Fondation de 411.000 € à 426.500 €, tout en retrouvant un résultat d'exploitation courante légèrement positif. Parmi ces contributions, 99.396 € ont été financés par les dons que la Fondation a elle-même reçus (contre 74.750 € en 2016) et 327.104 € ont été prélevés sur ses fonds propres.

La Fondation a ainsi pu participer à 23 projets menés par 14 ONG dans 9 pays, les dons restant cependant concentrés - à hauteur de plus de 58 % - sur les 3 mêmes ONG particulièrement suivies depuis de longues années (Fraternité universelle en Haïti, Inter Aide en Haïti et à Madagascar et Enfants d'Asie au Cambodge et au Laos).

En France, la Fondation a à nouveau soutenu 3 projets menés par 3 ONG pour un total de 58.000 € (contre 39.000 € en 2015).

Enfin, la répartition des 23 projets par domaine d'activité est restée assez stable par-rapport aux années précédentes : 39 % dans le domaine de la nutrition et de la santé, 32,5 % dans celui de l'éducation et de la formation et 28,5 % dans celui de l'accueil et de l'insertion.

Sur 12 ans, depuis la création de la Fondation, ses contributions auront ainsi atteint 3.890.475 € dont 3.124.254 € financés par ses recettes propres.

En 2017, les recettes propres de la Fondation devraient avoisiner celles de 2016, la diminution de la contribution de la SCPI Elysées Pierre et un léger accroissement des dépenses de fonctionnement étant compensés par une progression des dividendes reçus sur le portefeuille d'actions. De ce fait les contributions de la Fondation financées par ses recettes propres devraient pouvoir rester stables, aux alentours de 325.000 €. En revanche, les dons reçus au titre du paiement de l'I.S.F., et donc les redistributions effectuées dans ce cadre, sont beaucoup plus incertains.

2. La société RBL Conseil, dont la Fondation détient l'intégralité du capital, a maintenu ses activités au niveau des années précédentes. Ses recettes lui ont largement permis de couvrir les amortissements et la charge de son nouveau local 67 rue du Bac, mis à disposition de la Fondation depuis juin 2015. La Fondation y tient désormais ses réunions, et ses rencontres avec les fondations amies et les ONG partenaires en sont grandement facilitées. Ces dernières y organisent également exceptionnellement certaines de leurs réunions.

Les activités de Caroline Bourgue, déléguée générale de la Fondation, ont à nouveau été développées et accrues. Elle est désormais en charge de l'ensemble des tâches de gestion et d'administration de la Fondation, elle assure la tenue des comptes et les relations avec la banque

(HSBC), l'expert-comptable (Laurent Chavane du cabinet Mazars) et le commissaire aux comptes (Pascal Bourhis du cabinet Exponens), le conseil d'administration lui ayant délégué les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Elle conserve également :

- l'ensemble des contacts avec les différents partenaires de la Fondation (ONG, autres fondations, CFF, Esprit de famille...);
- la mise à jour régulière et l'enrichissement du site internet, qui est de plus en plus consulté, et du groupe privé facebook;
- la préparation et les comptes-rendus de réunions des conseils d'administration et des comités financiers.

L'étude des arbitrages de gestion des actifs de la Fondation (actions et SCPI), à proposer au comité financier puis au conseil d'administration, reste directement assurée par le président.

3. Les caractéristiques des ONG et des projets retenus par la Fondation en 2016 n'ont pas sensiblement évolué par-rapport aux années précédentes, le conseil n'ayant pas modifié son approche à cet égard. Celui-ci s'est néanmoins attaché à privilégier les actions tournées vers les besoins élémentaires des très jeunes enfants.

Conscient du fait qu'il est sans doute plus facile de trouver le financement des besoins en investissement qu'en frais de fonctionnement, le conseil n'a pas cherché à respecter la proportion de deux tiers / un tiers qu'il s'était fixée à l'origine. Il souhaite néanmoins s'en rapprocher et qu'à l'avenir lui soient proposés suffisamment d'investissements à financer afin de mieux matérialiser les interventions de la Fondation.

De même le conseil aimerait limiter la durée pendant laquelle la Fondation participe au financement d'un même projet, en principe de trois ans maximum. Enfin, le conseil souhaiterait désormais privilégier les projets dont la localisation serait relativement proche de la France, ou peu éloignée en terme de fuseaux horaires, de manière à faciliter les visites que pourrait y effectuer l'un ou l'autre de ses membres ou représentants.

Depuis l'ouverture de son site, la Fondation reçoit beaucoup plus fréquemment qu'auparavant des demandes de financement de projets assez diverses. Afin de mieux sensibiliser les ONG à sa politique d'attribution, la Fondation leur propose désormais de remplir un dossier de soumission de projet disponible sur son site. Cette nouvelle approche, qui peut sembler contraignante, devrait au contraire faciliter le travail des ONG, en leur évitant des démarches inutiles et en leur donnant accès rapidement à un dialogue constructif avec la Fondation et son conseil. Cette procédure permettra également à ce dernier de mieux formaliser ses décisions.

4. Après 12 années d'existence de la Fondation, le conseil doit faire l'objet d'un renouvellement.
 - (i) Les mandats des quatre membres du collège des « fondateurs » sont renouvelables sans limitation de durée. Les membres de ce collège ont choisi de renouveler les mandats des quatre membres actuels pour une durée de 4 ans.
 - (ii) Parmi les trois membres du collège des « amis de la Fondation », le mandat d'Yves Barbier de La Serre, nommé il y a 12 ans, ne peut être renouvelé. En revanche, ceux de Pauline de Witt, nommée en mars 2013, et d'Anne Taillandier, nommée en mars 2016, sont renouvelables pour deux périodes de 4 ans.

Le collège des « amis de la Fondation » a décidé de renouveler les mandats de ces dernières pour une durée de 4 ans et de coopter, pour une durée de 4 ans, en remplacement d'Yves Barbier de La Serre, sa fille Ségolène Perruchio, dont les compétences médicales viendront très utilement compenser la perte d'expérience qu'a entraînée pour le conseil le départ de Claude Soubrane en 2016.

(iii) Au sein du collège des « personnalités qualifiées », deux membres, Jean-Pierre Ruault et Baudouin Albanel, ne peuvent être renouvelés et un troisième, Daniel Verger a décidé à son grand regret de ne pas se représenter du fait d'un surcroît de travail et de responsabilités accepté en 2016 au Secours Catholique. En revanche, les mandats de Henri des Déserts, nommée en mars 2014, et de Laurence Villeneuve, nommée en mars 2016, sont renouvelables pour deux périodes de 4 ans.

Le collège des « fondateurs » et celui des « amis de la Fondation » ont d'un commun accord décidé de renouveler pour une durée de 4 ans le mandat de ces deux derniers, et de coopter pour une durée de 4 ans, en remplacement des trois membres partants, Giovanna Winckler, Sophie de Nadaillac et Philippe Mas.

Giovanna Winckler a acquis au sein d'ONG d'urgence une grande compétence d'assistance psychologique auprès d'enfants confrontés aux épreuves les plus extrêmes. Sophie de Nadaillac a toujours eu un grand intérêt pour les ONG telles que nos partenaires et a professionnellement acquis une grande expérience des questions financières qui viendra très utilement renforcer le comité financier et le conseil pour la gestion des actifs. Philippe Mas, que la Fondation a depuis une dizaine d'années accompagné dans ses réalisations au Burundi, en Haïti, en France et au Bénin, apportera au conseil sa grande pratique des problèmes auxquels sont confrontées les ONG sur le terrain et des programmes en faveur des enfants déshérités.

Conformément aux statuts, le mandat de ces 12 membres du conseil prendra fin à l'ouverture du conseil devant statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020 et sera renouvelable pour une nouvelle durée de quatre ans.

Il sera proposé au prochain conseil de prendre acte de ces nominations et renouvellements et de nommer le bureau de la Fondation.

Le conseil tient à remercier chacun des membres partants pour l'importante contribution qu'il a apporté à la Fondation tout au long de son mandat et chacun des membres arrivants de bien vouloir consacrer une part de son temps à la réalisation la plus efficiente possible des objectifs de la Fondation.

A l'issue de ses douze premières années, le conseil se trouve ainsi profondément renouvelé et rajeuni. Au niveau familial la génération des petits-enfants de Cécile Barbier de La Serre est désormais majoritaire. Il appartient à ce nouveau conseil de s'approprier la direction de la Fondation et, au cours des prochaines années, tout en respectant ses statuts et sa vocation d'aide aux enfants les plus défavorisés, d'en infléchir l'approche et les modalités d'intervention, pour toujours mieux répondre aux besoins du moment dans un monde en rapide et constante évolution.